

Nos actions

- Consultation médicale pédiatrique
- Analyses biologiques, vaccinations, traitement, prescriptions d'examens
Accès PASS Pharmacie
- L'intervention à domicile d'une Infirmière Conseillère Habitat Santé (évalue les risques liés au lieu de vie)
- Ouverture des droits
- Intervention d'une assistante sociale si nécessaire

Service social PASS Hôpital Sainte-Musse

Du lundi au vendredi
de 9h à 16h30

Rez-de-chaussée

Secrétariat:

04 94 14 54 93

Service social PASS Hôpital G.Sand

Du lundi au vendredi
de 9h à 16h30

Rez-de-chaussée

Secrétariat:

04 94 11 31 10

PASS Enfant Hôpital Ste-Musse Hôpital G.Sand

Consultation spécialisée pédiatrique

Le mardi et vendredi sur Ste Musse (Toulon)
de 13h30 à 17h (sur rdv) et sur demande sur
l'hôpital G.Sand (La Seyne)

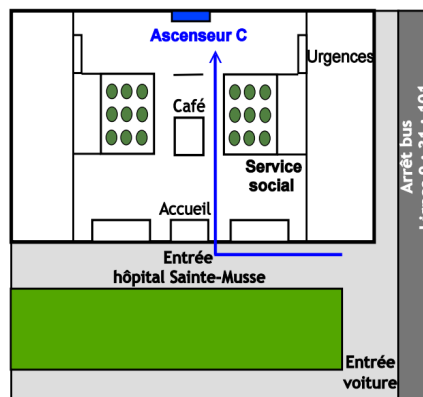
Infirmière puéricultrice conseillère en
habitat santé :

06 13 83 08 18

Assistante sociale : **04 94 14 54 77**

Mél : pass.environnement@ch-toulon.fr

Hôpital Sainte-Musse : Consultations
externes 2ème étage ascenseur C
54 rue Henri Sainte-Claire Deville
83100 Toulon (Lignes Bus : 9 ; 31 ; 101)



Hôpital G.Sand : Rez-de-chaussée

Consultations PASS Enfant

Notre objectif est de favoriser l'accès
et la continuité des soins des
enfants susceptibles d'être exposés
à des risques environnementaux liés
au logement



- Bilan de santé complet, mise à jour des vaccins pour les enfants en rupture de soins suivi médical le temps nécessaire (PASS pharmacie)
- Dépistage de maladies environnementales (asthme, allergies) liées au logement
- Dépistage du saturnisme infantile
- Ouverture des droits

Enfants en rupture de suivi médical Enfants migrants

Les enfants en **ruptures de soins** et les enfants migrants peuvent bénéficier de consultation spécialisée pédiatrique. Un **bilan global** est réalisé afin de déceler les divers problèmes de santé (médical, psychologique, dentaire, ophtalmologique, rattrapage vaccinal...). Des examens complémentaires peuvent être prescrits (radiologie, consultations spécialisées, orientation CAMPS...); des vaccins et des bilans sanguins peuvent être réalisés lors de la consultation. Si nécessaire, des liens sont effectués (PMI, Infirmière scolaire...).

Accès à la PASS pharmacie pour les personnes sans droits ou droits incomplets.
Création de carnet de santé ou de vaccination s'il est absent.

Interprétariat téléphonique en consultation.

Enfin, l'enfant sera revu en consultation autant de fois que cela sera nécessaire, ceci jusqu'à ce que sa situation lui permette de revenir à un parcours de soins coordonné.

En savoir plus :

www.ars.paca.sante.fr
Rubrique santé publique



Asthme / Allergies

Les maladies environnementales, telles que l'asthme et les allergies, peuvent être provoquées par **un logement humide, des moisissures, un logement indécent ou de mauvaises habitudes de vie au sein du logement.**

Une puéricultrice Conseillère Habitat Santé(*) peut se déplacer au domicile. Elle réalise une **analyse du logement** (avec outils : capteur d'humidité, mesures de confinement...) afin de **délivrer des conseils de prévention personnalisés.**

En fonction de l'état du logement, une déclaration au PDLHI (Pôle de lutte contre l'habitat indigne) sera réalisée entraînant l'intervention du SCHS (de la mairie) qui demandera au propriétaire de réaliser les travaux si nécessaire. (ex : VMC, électricité). La consultation avec la pédiatre spécialisée en pneumologie permet de réaliser un **bilan d'allergie et/ou d'asthme** de même qu'un début de suivi. Une lettre au médecin traitant concernant nos actions est systématiquement envoyée.

(*) du CHITS

Saturnisme

Le saturnisme est une **intoxication par le plomb** dangereuse pour la santé des enfants dont le dépistage se fait par prise de sang. Selon l'âge et la durée d'exposition, le saturnisme peut **entraîner des troubles réversibles** (anémie, troubles digestifs), mais aussi **irréversibles** (retard mental et/ou psychomoteur) quand le système nerveux est atteint.

Le saturnisme est essentiellement dû à la présence de **peintures au plomb anciennes et dégradées** dans les logements et parties communes construits avant 1949, et/ou présence de canalisations anciennes, d'activités de ferrailage.

EN CONSULTATION : un **dépistage** par prise de sang est réalisé ainsi qu'un bilan médical global. En cas de nécessité, une visite à domicile est effectuée par une infirmière puéricultrice Conseillère Habitat Santé. Cette dernière délivre des conseils de prévention et déclare à l'ARS le taux de plomb en cas de seuil de vigilance (25 µg) ou effectue une déclaration obligatoire (si seuil > 50µg), entraînant une enquête environnementale afin de trouver la source de l'intoxication. En fonction de l'état du logement, un signalement au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (**PDLHI**) est réalisé afin d'obtenir des travaux d'amélioration.